

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 28 mai 2023



Yves TERLAT, Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE**

**N°180/2024
ARRETE PORTANT RESTRICTION
DE CIRCULATION**

Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article L 113-1 du Code de la Voirie Routière,
- Vu le risque de chute de branches d'arbre importante au niveau de l'entrée du marais communal rue Kléber Rolle parking schiste à ANNAY,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour la mise en sécurité des habitants et usagers,

ARRETONS

Article 1^{er} :

Des mesures de restriction de circulation seront appliquées de la date du 28 mai 2024 au 11 juin 2024 à ANNAY, pour permettre la mise en sécurité des lieux.

Article 2 :

Les restrictions consisteront en :

- Interdiction aux véhicules et cycles de circuler, s'arrêter et de stationner dans la zone sécurisée,
- Interdiction de circulation aux piétons et cyclistes dans la zone sécurisée

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la commune d'Annay chargée de la mise en sécurité des lieux.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
- Madame la Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
Yves TERLAT

